Saïm Bouralah : Bagarre pour un mauvais regard à Nice: deux ans de prison ferme

30/08/2013 à 13h03

Il se présente comme étant Saïm Bouralah, un Tunisien de 29 ans. La présidente du tribunal correctionnel, Bernadette Rivière-Caston, tique sur l'âge du prévenu, manifestement sous-évalué. Son nom et sa nationalité sont également sujets à caution.

Le prévenu est poursuivi pour des violences avec arme. L'histoire remonte au 18 juillet. Elle démarre par un échange de mauvais regards.

Bouralah est connu des vigiles d'un grand magasin pour divers larcins. Le ton monte. Des coups sont échangés. Bouralah n'a pas le dessus : il se réfugie dans une pâtisserie de la rue Paganini devant une commerçante effrayée.

Bouralah est très énervé, lui ordonne de baisser le rideau. La bagarre se poursuit dans la boutique : Bouralah sort un couteau, blesse à la tête un client russe qui tente de s'interposer, lacère la main et la cuisse du vigile.

Par l'intermédiaire d'une interprète, Bouralah, lors de son procès, se défend, l'air sombre : « J'avais peur. Il y avait une vingtaine de personnes.»

> *« Il tente de se faire passer pour une victime assaillie par une vingtaine de Tchetchènes assoiffés de sang. La réalité, confirmée par la commerçante, est tout autre : c'est lui qui est armé, c'est lui qui va agresser l'agent de sécurité », souligne la procureur Marie-Eve Parant, qui a réclamé 18 mois de prison et le maintien en détention.*

Le tribunal est allé au-delà des réquisitions en condamnant l'agresseur à deux ans de prison.

Nice Matin